



Principales initiatives et réalisations du Groupe des retraités de Bell (GPB)

Ce document met en évidence les principales initiatives et réalisations du GPB depuis sa création. Le mandat du GPB est de protéger vos pensions et, pour renforcer sa position, il s'est associé à la Fédération canadienne des retraités (FCR), qui représente plus de 250 000 retraités.

1994 :

- ***Liquidation de la Confédération Vie (Régime complémentaire de retraite non garanti)***

1995 :

- **Création du GPB**

1996 :

- Accord de bonification à la suite de la liquidation de la Confédération Vie signé avec Bell (*la contribution s'élèvera à 15 M \$ sur 5 ans*)

1997–1998 :

- Suivi de la distribution des fonds et négociations avec Bell pour obtenir des avantages supplémentaires de Bell
- Coordination de l'élection des représentants des retraités au Comité d'information sur le Régime de retraite (CIRR) et interventions sur des projets de loi fédéraux

2001–2005 :

- À la suite de la forte baisse du ratio de solvabilité du régime de retraite, collaboration avec Bell pour rétablir la situation
- La situation de Nortel est préoccupante

2002 :

- Acceptation des créanciers non-garantis à la suite de la liquidation de la Confédération Vie, entraînant un ***dividende cumulatif de 100 cents par dollar***

2005 :

- Se démarque en tant ***que membre fondateur de la Fédération canadienne des retraités (FCR)***

2006 :

- Préparation de la documentation, représentation en faveur des retraités et obtention d'assurances de la part de BCE sur la sécurité et la pérennité des pensions et des avantages sociaux en cas de changement de propriété, à la suite des négociations ***d'achat entre Teachers et BCE*** qui ont été abandonnées en décembre

2008-2010 :

- La crise financière de 2008 a eu un impact sur les déficits des régimes de retraite
- Collaboration avec la FCR pour assurer la sécurité des participants aux régimes de retraite et adoption de plusieurs des recommandations proposées

2009 :

- Assurance d'un leadership solide permettant la surveillance des intérêts des retraités de Bell et la diffusion de l'information aux membres concernant la faillite de Nortel
- Participation aux consultations sur la législation fédérale sur les pensions

2013 :

- Protocole d'entente (PE) signé en 2013 avec un groupe de retraités de ***Télébec*** et créant une nouvelle section



2014 à 2016 :

- Participation aux consultations du gouvernement fédéral visant à mettre en place les **régimes à prestations cibles (RPC)**. À l'automne 2016, le projet de loi fédérale sur les régimes de retraite a reflété la position du GPB pour garantir le consentement individuel à la conversion d'un régime

2016 :

- Participation à des discussions pour améliorer la législation sur la faillite et évaluation des changements potentiels aux **règles de financement des régimes de retraite** - évaluations basées sur l'approche de « continuité » versus celle de « solvabilité »

2017 :

- Un protocole d'entente (PE) a été signé en 2017 avec une association existante de retraités de Terre-Neuve-et-Labrador : la **Bell Aliant Pensioners 'Association of Newfoundland and Labrador (BAPANL)**
- Coopération avec la FCR et CARP en raison de l'attention accrue des médias sur les droits des retraités à la suite de la faillite de Sears Canada
- Participation avec la FCR aux délibérations sur la réforme des régimes de retraite de l'Ontario, qui a conduit à **une augmentation de la couverture d'assurance-retraite** (de 1 000 \$ par mois à 1 500 \$) et à des réformes favorables aux employeurs (avec la réduction de l'objectif de solvabilité de 100% à 85%)
- Bell Canada a indexé les pensions de 1 % en janvier 2017 en se basant sur l'arrondissement de son calcul d'indexation (1,49 %) dérivé des chiffres de l'inflation publiés par Statistique Canada en octobre 2016. Un retraité a intenté un recours collectif, soutenant que l'indexation annuelle aurait dû être de 2 %. Le recours collectif a été accueilli par la Cour d'appel de l'Ontario. À la suite de la décision de la Cour, Bell Canada a ajusté les pensions d'un 1 % supplémentaire.

2018 :

- Poursuite de l'amélioration de la relation positive avec Bell, démontrant l'engagement de Bell envers ses retraités avec **un ratio de solvabilité du régime de retraite atteignant 100%**
- Collaboration avec CARP à l'occasion de la **Journée nationale de mobilisation** sur la Colline du Parlement ; rencontre avec divers députés pour discuter de la sécurité des pensions, dont la nouvelle **ministre fédérale des Aînés, Filomena Tassi**
- Collaboration à la consultation fédérale sur les mesures que les régimes de retraite doivent prendre pour localiser les personnes qui ont droit à des **paiements de pension non réclamés**
- Participation à une discussion parrainée par le NPD fédéral sur la façon de s'assurer que les questions de sécurité des pensions soient incluses dans **la stratégie nationale des aînés**
- Réponse aux consultations fédérales sur la sécurité des pensions avec la FCR

2019 :

- Collaboration avec la FCR dans des efforts de représentation visant à s'assurer **que le gouvernement du Québec renforce les protections réglementaires** pour les régimes de retraite de compétence provinciale
- Participation à la journée de mobilisation « **Vibrant Voices** » sur la Colline du Parlement, axée sur la sécurité des pensions, une stratégie nationale pour les aînés et l'assurance-médicaments, avec une coalition comprenant la **ANRF (Association nationale des retraités fédéraux)**, qui représente 2 000 000 retraités. Plusieurs députés ont été rencontrés, dont la ministre des Aînés
- Participation à des consultations sur la réforme des pensions au Manitoba et en Nouvelle-Écosse grâce à notre adhésion à la **Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite (CCSR)**



2020 :

- **Notre 25e anniversaire** suspendu en raison d'une pandémie mondiale ; notre première AGA nationale virtuelle a été tenue avec succès le 15 septembre, via les services de webinaire Zoom

2021 :

- Réponse à une deuxième consultation fédérale sur **la sécurité de la retraite** avec la FCR
- Proposition de la FCR « **Solution innovatrice** » au gouvernement fédéral visant à modifier la législation sur l'insolvabilité et permettre la création d'un mécanisme pour les régimes en difficulté en cas de faillite, car **aucune protection réelle** n'existe pour les pensions à prestations déterminées quand une entreprise devient **insolvable et que son régime est déficitaire**.
- Des plans ont été mis en place pour tenir les **assemblées générales annuelles** (AGA) des sections au printemps via les services de webinaire Zoom, en raison de la pandémie COVID-19

2022 :

- Une année d'adhésion gratuite offerte à tous les membres – actuels et nouveaux.
- Concours de recrutement : des récompenses pour chaque nouveau membre recruté.
- Après le recours collectif de 2017, demande réitérée à Bell pour respecter son devoir fiduciaire.

2023 :

- Collaboration continue avec Bell pour corriger l'erreur d'indexation de 1998 ; correction effectuée sous la pression du BSIF, bénéfique pour retraités, survivants et successions.
- Appui déterminé au projet de loi C-228 jusqu'à sa sanction royale en avril 2023 : priorité aux retraités en cas d'insolvabilité – victoire historique pour des millions de Canadiens ; mise en œuvre sur 4 ans par le gouvernement fédéral.
- Lettre d'appui envoyée au Sénat pour C-228, contribuant à son adoption - une victoire historique pour des millions de Canadiens qui dépendent des régimes à prestations déterminées pour leur sécurité financière à la retraite.
- Lancement en juin d'une assurance voyage de groupe exclusive aux membres, avec tarifs exceptionnels.
- Extension de l'adhésion en juin aux employés et retraités ayant contribué à un régime à cotisations déterminées (Bell, BCE, Télébec, Aliant).

2024 :

- Le GPB a lancé un nouveau site Web et un portail pour offrir davantage de valeur à ses membres.
- Nous avons introduit une nouvelle formule d'adhésion avec paiement par carte de crédit via *Stripe* en ligne, incluant le renouvellement automatique.

2025 :

- Le GPB célèbre ses 30 ans et chaque section marque l'événement avec ses membres.
- Nous continuons d'améliorer l'expérience des membres sur notre site Web et notre portail.
- Migration de Microsoft OneDrive vers Google Drive et optimisation des coûts ainsi que l'intégration avec les courriels du GPB en adoptant le forfait Google pour les organismes à but non lucratif.



2026 :

- Finaliser notre plan stratégique quinquennal pour 2026-2030.
- T1 – Réaliser un sondage auprès des membres et des non-membres afin de comprendre la valeur du GPB et ce que nous pouvons améliorer, quels services supplémentaires devraient être envisagés, et ce qu'ils aimeraient que le GPB examine à l'avenir.

Au fur et à mesure que nous avançons, nous continuerons, en priorité, à protéger les pensions de nos membres et à intervenir en leur nom en faveur de changements législatifs, avec l'appui de tous les partenaires et membres de la FCR. Depuis plus d'une décennie, nous proposons des solutions innovantes aux gouvernements pour s'attaquer à l'ensemble ou au moins à une partie du problème. Ces solutions incluent :

- Création d'un ***programme national d'assurance retraite*** qui assure 100% du passif des régimes de retraite et est entièrement financé par les répondants des régimes
- Modification de la législation sur l'insolvabilité pour étendre la ***super priorité*** au passif des régimes déficitaires
- Introduction d'un ***crédit d'impôt remboursable*** à court terme, égal au montant de la perte de pension qu'un particulier subit en cas de faillite du répondant d'un régime
- Mise en place d'un ***mécanisme pour les régimes en difficulté*** qui permettrait à un administrateur indépendant de continuer à gérer un régime de retraite après la faillite de son répondant, améliorant ainsi les résultats pour les retraités concernés en évitant une liquidation du régime de retraite à un moment défavorable
- Mise en place d'une ***commission*** dans le but précis de déterminer le meilleur moyen de garantir que ***les retraités reçoivent 100% de la pension*** à laquelle ils ont contribué et envers qui leurs employeurs se sont engagés